

# Pharmaciens



© 2014 Les Echos Publishing

Afin de limiter le nombre de médicaments non consommés, la loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2014 propose de tester dans les pharmacies, pendant 3 ans, la délivrance des antibiotiques à l'unité. Les conditions de désignation des pharmacies participantes, les modalités de délivrance, de conditionnement, d'étiquetage et de traçabilité du médicament, l'information de l'assuré, l'engagement de la responsabilité des acteurs de l'expérimentation ou encore les règles de fixation du prix et de prise en charge par l'Assurance maladie seraient déterminés par décret, après consultation des professionnels concernés.

**Précision** : le gouvernement devrait présenter un rapport dressant le bilan de cette expérimentation au plus tard le 31 juillet 2017.

[Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014](#)

© 2013 Les Echos Publishing